

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 décembre 2017**

La séance est ouverte à 19h30

Absents représentés : M. Jean-François ROSTAIN (pouvoir donné à M. Patrice SANTINI), Mme Martine MASSE (pouvoir donné à Mme ALLIER Valérie), Mme Isabelle BERNARD (pouvoir donné à Mme Agnès FOMBERTASSE).

Absents : Mmes Françoise GALMICHE, Agnès BOYER et Mr Yvan CANTON

Ont été votées, à l'unanimité des votants, les délibérations suivantes :

Assistance Juridique – Renouvellement convention : La commune a passé une convention avec un cabinet d'avocats, la SELARL APS & C, sise à MARSEILLE afin de répondre au plus près de la forme juridique des problèmes.

Délégations données au Maire – Modification : Il y a lieu de modifier une des délégations d'attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en début de mandat, à savoir celle concernant la signature des conventions nécessaires à la bonne marche de l'administration communale. Le maire est autorisé à les signer pour un montant HT de 0 à 20 000€ au lieu de 0 à 10 000€.

Départ à la retraite de deux agents communaux : Deux agents prendront respectivement leur retraite au 1^{er} janvier et 1^{er} février 2018. Pour les remercier de leurs bons et loyaux services, le conseil municipal propose de leur allouer un présent.

Admissions en non valeur et créances éteintes : Il y a lieu d'annuler des taxes et produits irrécouvrables pour créances éteintes, surendettement, effacement de dettes, ou pour NPAI, à savoir :

Budget principal	2 202.03€ (années 2012 à 2017)
Budget eau et assainissement	234.36€ (année 2012)
	2 109.89€ (années 2011 à 2016)

Augmentation du prix de l'eau : Afin de pallier à différents travaux nécessaires sur notre réseau d'eau et d'assainissement communal, il y a lieu d'augmenter le prix de l'eau. En effet, pour remédier au problème de sécheresse, connu en fin d'année 2017, la commune envisage de procéder à la mise en potabilité de la source de Matacharre. De plus, il est nécessaire de procéder au curage du 1^{er} bassin de la station d'épuration. De ce fait, la future facturation sera sur la base suivante :

Taxe d'abonnement au réseau communal : 78€
Prix du m : 0.90€
Redevance assainissement : 0.40€

Questions diverses :

- ✓ Mme Agnès FOMBERTASSE demande s'il serait possible d'aménager un « parcours sportif » près du site des Sérignons, proche du Camping et de la Maison de Pays.
- ✓ M. Pascal LEFEBVRE informe que la station de Céüze ouvre partiellement le 23 décembre.
- ✓ Mme Agnès FOMBERTASSE souhaiterait que les sentiers de randonnées soient mieux signalés (panneau d'information, balisage...). Monsieur le Maire rappelle que c'est de la compétence de la CCBD.
- ✓ Monsieur le Maire informe que des poubelles pour le tri sélectif seront installés à la Maison de Pays/Salle polyvalente près de la salle traiteur afin de sensibiliser les occupants.
- ✓ M. Pascal LEFEBVRE a été nommé vice-président de l'Office de Tourisme des Sources du Buëch et Mme Josette REVOUX fait partie du conseil d'administration.
- ✓ La randonnée VTT « Alps épïc » aura lieu du 02 au 08 juillet 2018 et passera par La Joue du Loup – Veynes-Chorges

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h40.

Le Maire,

Maurice CHAUTANT

